

**Journée d'Echanges Thématique (JET)**  
**Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) - Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS)**  
Mercredi 5 décembre 2018 à Marseille

**Synthèse**

**Introduction**

**Virginie POUGET (Région Sud)**

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 3 en PACA s'articule autour de :

- Un [plan d'orientations](#), structuré en neuf axes thématiques (air, eau, habitat, bruit, risques émergents et changement climatique, système de santé, urbanisme, déchets et alimentation) ;
- Deux enjeux transversaux (information et implication des citoyens et mobilisation des collectivités territoriales et des EPCI) ;
- Et deux défis (qualité de l'air et alimentation) pour lesquels un travail est actuellement en cours pour préciser les objectifs et les actions structurantes.

A ce jour, le plan d'orientations du PRSE 3 compte plus de 90 projets labellisés qui contribuent à la réalisation de ses objectifs. Les projets labellisés PRSE 3 sont financés dans le cadre des Appels à Projets Santé Environnement (APSE) annuels et partagés. Pour mémoire, dans le cadre de l'APSE 2018, [56 projets](#) ont été financés totalement ou partiellement pour un montant total de plus de 900 000 €.

Les pilotes du PRSE 3 contribuent également financièrement au développement de ressources documentaires et méthodologiques en santé environnement.

En 2017, l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) a publié le [Baromètre Santé Environnement 2017](#). Les décideurs et porteurs de projets peuvent s'emparer des résultats de cette enquête pour prendre en compte dans leurs actions les perceptions et les représentations de la population de la région PACA sur les liens entre l'environnement et la santé.

En 2019, deux guides à destination des collectivités locales et EPCI seront publiés, par l'ORS et par le Comité Régional d'Education pour la Santé (CRES), pour les accompagner d'un point de vue méthodologique dans la réalisation d'états des lieux en santé environnement sur leurs territoires et dans la mise en œuvre concrète de leurs actions sous forme d'un plan d'actions qualifié dans le cadre du PRSE3 de projet territorial santé environnement (PTSE).

**Muriel ANDRIEU-SEMMELE (Agence Régionale de Santé PACA)**

Les Journées d'échanges thématiques (JET) seront organisées quatre fois par an sur les différentes thématiques du plan d'orientations du PRSE 3 pour présenter les projets contribuant à la réalisation de ses objectifs et permettre aux porteurs de projets de partager leurs d'expériences. Pour compléter ce dispositif d'animation du réseau des acteurs et partenaires du PRSE 3 le Forum Régional Santé Environnement continuera à être organisé tous les deux ans.

S'il est clairement admis que l'environnement est l'un des principaux déterminants de l'état de santé des populations (l'OMS estime que 24 % des maladies dans le monde et 23 % du nombre total de décès sont attribuables à des facteurs environnementaux), cette composante n'est pas encore suffisamment prise en compte dans les politiques d'urbanisme et d'aménagements du territoire (qualité du cadre de vie, mobilité-transport, etc.). Pour promouvoir un Urbanisme Favorable à la Santé (UFS), l'Évaluation de l'Impact sur la Santé (EIS) est un excellent outil d'aide à la décision qui permet d'identifier en amont d'un projet (d'urbanisme mais pas seulement) les effets positifs et négatifs sur la santé des populations concernées. Cette démarche prospective permet d'orienter les projets en faveur de la santé.

**Jérôme BOSCH (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA)**

Le rôle de la DREAL dans le domaine de l'urbanisme est de donner un avis au nom de l'État sur les projets portés par les collectivités et de veiller à la prise en compte de sujets émergents dans les documents d'urbanisme. La DREAL et l'ARS travaillent ainsi conjointement pour sensibiliser les élus en charge de l'élaboration de ce type de document pour une meilleure intégration des enjeux de santé environnementale dans l'aménagement et la planification urbaine.

**« Agir pour un Urbanisme Favorable à la Santé : Concept et outils »**

**Alexandra MURIEL (Agence Régionale de Santé PACA)**

[> Lien vers le diaporama de présentation](#)

Alexandra MURIEL (ARS PACA) précise que le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) comprend les mêmes enjeux que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) mais qu'il est d'une ampleur plus importante puisqu'il s'applique à plusieurs communes. Pour répondre aux besoins des différents territoires, le porter à connaissance est adapté par les services santé environnement de l'ARS PACA qui prennent également en compte les enjeux spécifiques

identifiés, par exemple, au travers des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT). Ce porter à connaissance ayant été validé relativement récemment, un temps d'appropriation est encore nécessaire pour que les enjeux de santé soient totalement intégrés en amont des projets.

## **Zoom sur le guide à destination des associations : « Intégrer les enjeux de santé environnement et cadre de vie dans les documents d'urbanisme »**

**Mathilde GOUEFFON et Jean-Marie GLEIZES (France Nature Environnement PACA)**

[> Lien vers le diaporama de présentation](#)

Patrick PADOVANI (Ville de Marseille) témoigne du travail engagé par les services de la Ville de Marseille pour la prise en compte de la santé dans la politique locale d'urbanisme mais rappelle les freins qui existent pour inscrire la santé de façon transversale dans l'ensemble des politiques de la Ville. En effet, au-delà du fait qu'il n'existe pas aujourd'hui de cadre qui légifère et impose d'intégrer le volet santé environnement dans les politiques publiques, cette prérogative ne relève pas de la municipalité mais de la Métropole. Pour autant, des actions conjointes sont déjà mises en œuvre et s'articulent entre les deux collectivités. C'est le cas notamment dans le domaine de la qualité de l'air. Patrick PADOVANI insiste sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des partenaires pour favoriser la prise en compte de la santé environnementale dans les politiques publiques. Les JET sont des lieux d'échanges qui y contribuent. Des acteurs plus éloignés de ces thématiques (comme ceux du tourisme, de l'économie, des déplacements, etc.) doivent également être mobilisés à leur niveau sur ces sujets.

Stéphane CASTEL (AtmoSud) indique que la qualité de l'air est encore trop peu prise en compte dans le cadre de projet d'urbanisme alors que les données existent et sont accessibles. Celles-ci pourraient s'avérer particulièrement utiles pour le positionnement de nouveaux bâtiments, notamment de ceux destinés à recevoir des personnes sensibles (type école). Un bâtiment de grande taille peut constituer une barrière physique entre une source de pollution et d'autres bâtiments ainsi plus préservés. Il rappelle également qu'il est primordial d'intégrer la notion santé dans l'urbanisme dès que possible, et notamment en amont des projets, puisqu'une fois le projet réalisé il est évidemment plus compliqué d'agir. Stéphane CASTEL (AtmoSud) explique que, dans le cas de création de quartier, l'UFS vient parfois en contradiction avec les règles d'urbanisme dites « classiques ». Par exemple, dans l'urbanisme classique, il sera préconisé de créer des rues pour réduire l'impact du vent alors que dans une démarche d'UFS c'est la dispersion de la pollution *via* la conservation des courants d'air qui sera recommandée. Enfin, Stéphane CASTEL (AtmoSud) insiste sur le fait qu'en termes de pollution de l'air, le choix des mobilités reste un levier important notamment dans le centre-ville où il y a deux fois plus de personnes qui travaillent que

d'habitants ce qui accroît considérablement le nombre de personnes impactées par ces pollutions.

Concernant les personnes sensibles, Muriel ANDRIEU-SEMMELE (ARS PACA) rappelle qu'il sera dorénavant nécessaire de prendre en compte le fait que les enfants sont soumis pendant leur jeunesse à un cumul de pollutions, notamment aux perturbateurs endocriniens et aux particules ultra-fines, qui auront des effets sur leur santé à l'âge adulte. Il y a donc une responsabilité collective quant à la localisation des écoles. Dans le passé, elles ont pu être construites sur des sites pollués mais avec les connaissances et les cartographies qui existent aujourd'hui, il est tout à fait possible pour une collectivité locale d'avoir accès aux informations relatives aux usages antérieurs des sols et d'éviter de reproduire de telles situations. Surtout que, comme le disait Stéphan CASTEL (AtmoSud), il est beaucoup plus difficile de traiter le problème plutôt que de l'anticiper. Pour finir, Muriel ANDRIEU-SEMMELE (ARS PACA) précise qu'une bonne partie des problèmes de santé liés à la qualité de l'air intérieur dans les écoles pourraient être évités par des systèmes de ventilation mécanique qui devraient, selon elle, être obligatoires dans ces bâtiments.

Comme le rappelle Joël WEICHERDING (ARS PACA - DD83), en complément des établissements accueillant des personnes fragiles type écoles, il faut également tenir compte des lieux de vie des populations et notamment de celles qui vivent dans des logements sociaux. Aujourd'hui, et en particulier en PACA où le foncier est rare et souvent cher, les municipalités sont à la recherche de terrains pour construire des logements sociaux. Les terrains qui n'étaient pas identifiés comme constructibles pour des problématiques de pollutions (des sols, bruit, de l'air, etc.) sont retenus pour ces constructions. Dans ce cadre, les services santé environnement de l'ARS PACA sont sollicités pour réaliser des Evaluations du Risque pour la Santé (ERS), et pas des Evaluations des Impacts pour la Santé (EIS), et donc pour déterminer si le risque est acceptable ou non. Il insiste en expliquant que ces pratiques vont, dans les années à venir, participer à créer de plus en plus d'inégalités de santé. Cet avis est partagé par Jean GONELLA (FARE Sud) qui explique qu'aujourd'hui, pour stopper un projet de construction sur un terrain identifié comme pollué, les seuls leviers à actionner s'appuient sur le Code de l'urbanisme ou sur la Loi littoral mais pas sur les risques potentiels pour la santé. Enfin, pour Joël WEICHERDING (ARS PACA - DD83), pour que des EIS voient véritablement le jour, il faudrait un travail intersectoriel et un partage de règles communes pour aller vers un impact minimal pour la santé des populations en termes d'aménagement du territoire, et si nécessaire, il faudrait légiférer comme au Canada. En complément, comme l'explique David HUMBERT (ARS PACA - DD13), l'avis réglementaire et sanitaire qui est demandé à la DREAL PACA dans le cadre d'un projet d'urbanisme est un avis *a posteriori* (une fois que le dossier est finalisé) et il s'agit uniquement de recommandations. Pour maximiser les chances qu'elles soient bien prises en compte, celles-ci sont adressées directement à la collectivité concernée. Pour David HUMBERT (ARS PACA - DD13), la

démarche globale systémique de l'UFS permet d'aborder toutes les problématiques liées à un projet et favorise le décloisonnement des services (qu'il s'agisse de collectivités ou de services de l'Etat).

**« Retours d'expériences de la démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé menée dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Miramas »**

**Sarah VERNIER (Comité Régional d'Education pour la Santé ou CRES) et Stéphanie CASANOVA (Atelier Santé Ville de Miramas)**

[> Lien vers le diaporama de présentation](#)

Pour Muriel ANDRIEU-SEMMELE (ARS PACA), ce retour d'expérience montre bien qu'il y a un enrichissement du projet et une véritable adhésion au projet global dès que la population est associée. Hervé MEUR (ARS PACA) confirme que le concept de démocratie locale est au cœur des attentes des citoyens et des démarches en prévention promotion de la santé mais qu'il faut appréhender l'impact positif d'une l'EIS à moyen et à long termes. Sur ce point, Sarah VERNIER (CRES PACA) insiste sur le choix fondamental du prestataire assistant à maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre d'une telle démarche car c'est lui qui met en place et anime les ateliers avec la population aux différentes étapes de la concertation. Cela permet d'aborder la question du projet dans tous ses déterminants et non pas uniquement avec le prisme de la santé. Stéphanie CASANOVA (ASV de Miramas) complète en expliquant que cette démarche a également permis de toucher des acteurs concernés qui ne sont généralement que peu impliqués dans ce type de démarche comme les bailleurs, les promoteurs de chantier ou encore les acteurs de l'urbanisme. Dominique CHANOT (Ville de Marseille) témoigne également de l'importance du choix du prestataire pour la réalisation d'une EIS. Celui-ci doit être en mesure de s'adapter aux évolutions du projet (ce fût le cas lors de l'EIS dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'Air Bel à Marseille où le projet a été réorienté suite à la concertation avec les habitants). L'EIS doit également être réalisée au juste moment, ni trop en amont ni trop en aval du projet, pour pouvoir faire les recommandations adéquates. En complément de l'appropriation de la population, un autre public est difficile à mobiliser et à convaincre, il s'agit des élus. Marie MIHOUBI (ARS PACA - DD06) témoigne ainsi de son expérience avec la mise en place d'une EIS prévue dans un quartier de Nice qui sera portée par le service urbanisme et pas par le service santé de la Ville, ce qui a provoqué un questionnement de la part de certains élus. Selon elle, il est donc nécessaire d'acculturer ces derniers sur ces sujets. Stéphanie CASANOVA (ASV de Miramas) précise que dans le cas de l'UFS de Miramas convaincre les élus n'a pas été compliqué puisqu'ils sont sensibilisés de longue date à ces problématiques par les Ateliers Santé Ville, par les formations organisées par le CRES PACA ou encore par des témoignages de personnes ayant déjà menées ce type de démarche. Grâce à ce travail, les élus ont ainsi pu

mieux appréhender ces enjeux et les transmettre à leurs équipes pour qu'ils soient totalement intégrés. Pour Stéphanie CASANOVA (ASV de Miramas), il est très intéressant que le service urbanisme s'empare du portage d'un UFS ou d'une EIS dès lors que cela se fait en étroite collaboration avec le service santé de la Ville concernée. Cela montre en effet que cette thématique santé a été complètement intégrée à la politique d'aménagement du territoire.

## **« Evaluation d'Impact sur la Santé : Concept et exemple de l'expérimentation en cours dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'Air Bel à Marseille »**

**Hélène DUMESNIL - Observatoire Régional de Santé (ORS)**

[> Lien vers le diaporama de présentation](#)

Dominique CHANOT (Ville de Marseille) complète ces propos en insistant à nouveau sur le choix du prestataire d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui doit être en mesure de s'adapter à l'évolution voire à la réorientation d'un projet. Comme les maîtres d'ouvrage sont le plus souvent des collectivités qui ont l'obligation de passer par une procédure de marché public pour retenir le prestataire, elle alerte sur le cadre de réponse et notamment le choix des critères de sélection. En effet, pour elle, afin de s'assurer du succès de la démarche, il est important de bien mettre l'accent sur la qualité technique et les compétences des équipes mobilisées (psychologues, épidémiologistes, sociologues, etc.) plutôt que sur le prix de la prestation. Enfin, elle suggère qu'un guide des bonnes pratiques soit réalisé pour accompagner les collectivités qui souhaiteraient mettre en place une EIS dans le choix de leur prestataire. Sophie ROUDIL (Atelier Santé Ville Grand Sud Huveaune, Métropole Aix-Marseille Provence) soulève la problématique du suivi des recommandations issues de ce travail dans le cadre de projets réalisés au sein d'un PLU qui se met en place sur plusieurs années. Elle insiste sur la nécessité d'identifier des personnes en mesure de porter et d'évaluer la mise en œuvre de ces recommandations dans le temps. Dans le cadre de l'EIS menée par leurs services, c'est l'Atelier Santé Ville qui a été identifié pour se charger de cette phase. Jean GONELLA (FARE Sud) rappelle qu'il faut accorder une attention particulière aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les conditions de circulation en fauteuil dans les rues de Marseille ne sont, selon lui, pas du tout satisfaisantes. Patrick PADOVANI (Ville de Marseille) partage ce constat. Il rappelle que si dans le cadre des travaux du tramway et des structures environnantes un travail important a été réalisé pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, cela n'est pas possible sur l'ensemble de la ville telle qu'elle est construite aujourd'hui avec des rues et des bâtiments classés aux Bâtiments de France. Il ajoute néanmoins qu'il y a une véritable volonté de la Ville pour aller dans ce sens mais cela nécessite du temps et de l'argent. En 2013, dans le cadre de Marseille Capitale de la Culture,

25 millions d'euros ont été mobilisés pour la mise en conformité des bâtiments avec des projets culturels. Il faudrait une enveloppe de 180 millions d'euros pour la mise en conformité des 1 500 bâtiments municipaux accueillant du public.

Interrogée sur l'articulation de cette EIS avec les évaluations environnementales menées dans le cadre des différents plans, programmes ou projets, Hélène DUMESNIL (ORS PACA) a précisé que le projet d'EIS d'Air Bel ne concernait que l'axe désenclavement du quartier alors que le projet de rénovation urbaine porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) était plus large. Dominique CHANOT (Ville de Marseille) complète en expliquant que les recommandations issues de l'EIS en cours devraient être reprises dans le contrat émis par l'ANRU mais que ce ne sont que des recommandations qui ne permettent pas aujourd'hui une opposabilité juridique sur un projet.

## Conclusion

### Muriel ANDRIEU-SEMMELE (Agence Régionale de Santé PACA)

Muriel ANDRIEU-SEMMELE (ARS PACA) remercie l'ensemble des participants et intervenants de leur présence à cette journée qui participe à l'animation du réseau du PRSE 3. Elle précise que si les UFS et EIS suscitent un certain nombre de questionnements voire de critiques, ces démarches encore peu nombreuses aujourd'hui et difficiles à mener ont l'avantage d'exister et de servir d'exemple. Selon elle, c'est déjà un grand pas qui nécessite encore une acculturation réciproque des acteurs de la Santé et de l'Urbanisme pour aller vers des projets qui conduisent à des environnements plus favorables à la santé. Elle rajoute que l'ensemble de ces présentations a permis de souligner que la sensibilisation de tous les services et des élus est une condition de réussite de ce travail transversal et partenarial.

Pour conclure, Muriel ANDRIEU-SEMMELE (ARS PACA) informe les participants du calendrier de [l'appel à projet santé environnement 2019 ARS-DREAL](#) (du 19/12/18 au 15/03/19), d'une nouvelle formation diplômante de l'ENSAM Montpellier « [Mastère spécialisé : Architecture, Territoires et Santé](#) » et les invite à participer et contribuer aux [rencontres nationales santé environnement](#) les 14 et 15 janvier 2019 à Bordeaux et au prochain [colloque national des Villes-Santé de l'OMS sur les environnements intérieurs de qualité](#) le 23 mai 2019 à Marseille.

## Liste des participants

ANDRIEU-SEMMELE Muriel - ARS PACA  
BEISSON Hélène - Métropole Aix-Marseille-Provence  
BENTIGEGNA Helena - CODES 83  
BIDAULT Elsa - Energies Demain  
BIET Marie - Centre social cco Bernard Du Bois  
BORJA Jean-Stéphane - LAMES  
BOSC Jérôme - DREAL PACA  
CARDI Julie - LIEU - LPED  
CASANOVA Stéphanie - ASV Miramas  
CASTEL Stephan - AtmoSud  
CAZAS Judith - Envirobat BDM  
CHANAUD Dominique - Mairie de Marseille  
COULON Olivier - ARS PACA  
COURTINAT Anne - DDT 84  
D'AGATA Sylvain - ARS PACA - DD 84  
DUMESNIL Hélène - ORS PACA  
DURAND Cecile - GISCOPI 84  
DUVAUCHELLE Yannick - LAMES  
FLOCH Carine - ARS PACA  
GLEIZES Jean-Marie - FNE PACA  
GOLYGOWSKI Laura - CODES 83  
GONELLA Jean - FARE Sud  
GOUEFFON Mathilde - FNE PACA  
HEURTE François-Guillaume - UP Ventoux  
HUMBERT David - ARS PACA - DD 13  
LASALLE Jean-Luc - Santé Publique France  
LECLERCQ Pierre - Master PRNT  
LHOURS Gaëlle - CRES PACA  
MANSOUR Zeina - CRES PACA  
MARIANI Jean-Paul - Région Sud  
MEBARKI Salah - AMP Métropole CT3 Pays Salonais  
MEUR Hervé - ARS PACA  
MIHOUBI Marie - ARS PACA - DD 06  
MOISSON DE VAUX Bénédicte - DDTM 13  
MURIEL Alexandra - ARS PACA - DD 83  
MUSARELLA Philippe - Association pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre



PADOVANI Patrick - Mairie de Marseille

PERRIN Francis - Société des Eaux de Marseille

PIET SARNET Hélène - EGIS Structures et Environnement

POUGET Virginie - Région Sud

POULAIN Léa - SOLAIR

PRIGENT Perrine - DREAL PACA

RIVIERE Justine - Métropole Aix-Marseille-Provence

ROUDIL Sophie - Métropole Aix-Marseille-Provence Politique de la Ville Atelier Santé Ville

Grand Sud Huveaune

SCHICKELE Geneviève - ARS PACA - DD 13

SERRANO Elodie - Mairie de Salon de Provence

URBAN-BOUDJELAB Soizic - ARS PACA

VERNIER Sarah - CRES PACA

VIGOUROUX Chloé - ARS PACA

WEICHERDING Joël - ARS PACA - DD 83